

Bonjour. Aujourd'hui, je sollicite à nouveau votre appui pour être votre représentant au comité de perfectionnement du SCCCUS dont je suis membre depuis décembre 2017. Je compte bien évidemment continuer à m'acquitter efficacement des tâches prévues dans ce comité (décrites dans le guide des élections du SCCCUS) mais, de plus, je m'engage à sécuriser le montant actuel dédié aux activités de perfectionnement et à promouvoir une bonification du programme.

**Mon expérience et implication :** Je suis chargé de cours à forfait au sein du département de physique (Faculté des sciences) à temps plein depuis août 2005. Auparavant, depuis avril 2002, j'étais chargé de cours régulier dans ce même département. Mon implication au SCCCUS s'est intensifiée depuis juin 2013, date à laquelle j'ai intégré le conseil syndical (CS) comme représentant du département de physique de la faculté des sciences. J'ai aussi présidé le CS entre les mois de juin 2020 et octobre 2022.

**Notre politique de perfectionnement actuelle et les enjeux :** La politique de perfectionnement Université-SCCCUS comporte actuellement trois volets : 1) Aide financière pour des activités ponctuelles de courtes durées, par exemple des symposiums, colloques, séminaires ou congrès : 3500 \$ par an; 2) Exonération partielle des frais de scolarité relatifs aux activités faisant partie d'un programme d'études universitaires de 2e ou de 3e cycle : 2000 \$ par trimestre et 3) Prêt de matériel informatique. Enfin, des demandes de perfectionnement de groupe peuvent être initiées par les départements ou facultés.

**Enjeux actuels du programme de perfectionnement :** Il y a au moins deux enjeux qui mobilisent déjà l'attention du comité de perfectionnement : 1) La difficulté des ressources humaines (RH) à traiter rapidement les demandes de perfectionnement reçues avant que le comité de perfectionnement ne puisse enfin les évaluer. Cette difficulté réduit l'accès au perfectionnement puisque les RH exigent depuis une bonne année un délai de trois semaines avant l'activité (soit le double de ce qui était requis en pratique il y a quelques années). Vous venez de découvrir l'existence d'une activité pertinente pour votre perfectionnement ? Elle aura lieu dans 15 jours ? Vous ne pouvez pas demander de perfectionnement ! 2) Le comité a constaté cette dernière année une hausse des demandes de perfectionnement de groupe initiées par les unités administratives de l'Université sans que les critères d'admissibilité ne soient clairement définis dans les politiques ou la convention collective. Ces activités de perfectionnement collectives sont coûteuses et le comité de perfectionnement est déjà à la tâche pour en baliser l'admissibilité, de plus la prise en charge des coûts de certaines formations collectives devrait être assurée par l'Université elle-même, afin de ne pas épuiser le budget alloué au perfectionnement individuel.

Enfin, j'aimerais aussi mentionner le plaisir de travailler aux côtés de mon collègue Maxime Gallice (Département de finance, École de gestion), avec qui je forme déjà une équipe solide et efficace sur le comité de perfectionnement. Ensemble, nous avons développé une synergie de travail qui assure une gestion optimale des projets et des fonds. Notre collaboration a déjà prouvé qu'elle pouvait apporter des améliorations concrètes et bénéfiques pour notre syndicat. Un vote pour moi est aussi un vote pour la continuité de cette dynamique de partenariat fructueux avec Maxime pour le bien-être de tous les membres de notre syndicat.

Espérant votre appui, sincèrement,

Yves Grosdidier <https://www.physique.usherbrooke.ca/grosdidier/>